

## Vers l'exploitation durable de "prunus africana" Ã vertus mÃdicinales

@rib News, 17/10/2013 â Source XinhuaL'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature (INECN) du Burundi doit Ãtre vigilant pour que la fraude des ressources naturelles soit combattue afin que les espÃces exportables, notamment l'espÃce prunus africana, ne puissent pas disparaÃtre dans leur milieu naturel, a dÃclarÃ jeudi Ã Bujumbura, M. Remy Ndagijimana, assistant du ministre burundais ayant en charge l'environnement. M. Ndagijimana, qui s'exprimait lors d'une sÃance de restitution des rÃsultats du projet "Evaluation du Stock d'arbres sur pied du Prunus africana" (ESAP), financÃ par le secrÃtariat de la convention sur le Commerce international des espÃces de flore et de faune sauvages menacÃes d'extinction (CITES), a cependant fait remarquer que les activitÃs du commerce international des espÃces n'occupent pas une place importante au Burundi.

A travers le monde, les industries pharmaceutiques tirent des mÃdicaments efficaces du prunus africana, une espÃce d'arbre gÃant, pour soigner l'hypertrophie bÃnigne de la prostate, maladie courante chez les hommes ÃgÃs de 60 ans et plus, a-t-il dit. Cet inventaire a ÃtÃ commanditÃ pour que cette espÃce, endÃmique des forÃts de la zone afro-montagnarde de 14 pays d'Afrique, soit exploitÃe rationnellement afin que le prunus africana, inscrit dans l'annexe II de CITES (les espÃces sauvages en voie de disparition), ne soit pas menacÃ d'extinction, pour Ãtre classÃ Ã l'annexe I de cette convention Ã la quelle le Burundi a adhÃrÃe en 1988. En outre, cette essence, localisÃe dans la plupart des aires protÃgÃes du Burundi, prÃsente Ãgalement une importance scientifique pour les chercheurs et Ãconomique en tant que bois d'Ãuvre pour les populations locales, a-t-il notÃ. Depuis 2006, a-t-il rappelÃ, l'INECN avait interdit dans le pays le commerce d'Ãcorces de prunus africana, qui Ãtait exploitÃ anarchiquement. Par ailleurs, cette Ãvaluation devrait Ãtre Ãgalement faite pour l'espÃce osyris lanceolata, exploitÃe abusivement dans la rÃgion de Bugesera (frontaliÃre avec le Rwanda) pour des fins commerciales vers les pays limitrophes du Burundi, notamment le Kenya, a-t-il signalÃ.